## REPUBLIQUE DE GUINEE TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE



## MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



0.293

.MJS/CAB/DNSAPL/2025

**Le Ministre** 

À

Monsieur le Président de la Fédération Guinéenne de Football (FEGUIFOOT)

Objet : Expiration de l'Agrément ministériel du 28 mars 2023 et conséquences de droit

## Monsieur le Président,

En référence à l'arrêté n°A/2023/1163/MJS/CAB/SGG du 28 mars 2023 (Copie attachée), par lequel la Fédération Guinéenne de Football (FEGUIFOOT) a été agréée pour une durée de deux (02) ans, nous vous notifions que cet agrément a expiré depuis le 27 mars 2025. Dès lors, nous vous exhortons d'en tirer toutes les conséquences de droit.

Cette expiration intervient dans un climat d'instabilité institutionnelle et de tensions persistantes au sein du Comex de la FEGUIFOOT et où plusieurs fautes administratives lourdes ont été commises.

Par ailleurs, le non-respect de la directive du Ministère de la Jeunesse et des Sports en date du 8 avril 2025, expose notre football à une nouvelle crise ouverte.

Dans cette directive, il a été demandé qu'en « attendant l'envoi d'une mission de la FIFA en République de Guinée, en amont de la prochaine Assemblée Générale de la FEGUIFOOT, de surseoir à toutes prises de décisions ou mesures d'envergures susceptibles d'aggraver les tensions actuelles ou porter atteinte au bon fonctionnement de l'institution tant sur le plan organisationnel, que dans la relation de confiance avec ses membres et partenaires ».

De ce qui précède, et en attendant la mise en conformité des textes contestés de la FEGUIFOOT, de la mission de la FIFA sollicitée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et dans l'esprit de sa directive du 8 avril 2025 visant l'apaisement et la résolution durable de la crise, nous vous informons que :











- nous ne reconnaissons aucun acte pris par la Fédération Guinéenne de Football après le 28 mars 2025, sauf à avoir reçu l'autorisation expresse du Ministère de la Jeunesse et des Sports, signataire des agréments des Fédérations Sportives Nationales et nous vous invitons à vous référer au Ministère en charge des Sports et à la FIFA pour toutes prises de décisions stratégiques;
- l'Etat guinéen s'abstient de prendre en charge les activités de la FEGUIFOOT jusqu'à la régularisation de cette situation administrative et la résolution définitive du conflit qui mine le comité exécutif de la Fédération Guinéenne de Football, sauf les cas exceptionnels autorisés.

Afin de définir par consensus élargi les activités pouvant être exceptionnellement autorisées durant cette période et un plan d'action provisoire de résolution de la crise, nous invitons votre comité à <u>une réunion d'urgence le Jeudi 17 Avril 2025 à 11h au siège du Ministère de la Jeunesse et des Sports</u>. Les résolutions de cette réunion seront soumises au Gouvernement, à la FIFA, à la CAF et à l'UFOA 2 pour avis.

Entre autres, ces activités exceptionnelles peuvent être :

- les modalités de financement par l'Etat et ses partenaires des activités de Football ;
- les conditions de la poursuite des compétitions nationales en cours ;
- les modalités de participation responsable de la Guinée aux compétitions internationales obligatoires organisées par l'UFOA 2, la CAF et la FIFA;
- la révision des textes de la FEGUIFOOT pour leur conformité aux lois nationales et directives de la FIFA et de la CAF ainsi que l'organisation de l'Assemblée Générale;
- La vérification des allégations formulées par vos membres et l'audit de la gestion financière de votre structure par les instances habilitées dans le but de conforter les bailleurs de fonds du Football Guinéen dans leur décision de financement;
- la prise de sanctions exemplaires par les instances habilitées en cas de crimes économiques et financiers avérés impliquant un ou des gouvernants de la FEGUIFOOT.

Cette démarche vise à garantir le respect des principes et directives de la FIFA et de la CAF, ainsi que de la législation nationale en vigueur, dans l'intérêt supérieur des pratiquants du football en République de Guinée.

En vous souhaitant bonne réception, recevez Monsieur le Président, l'expression de ma franche collaboration.

## Ampliations:

- Présidence de la République
- Primature
- FIFA
- CAF
- UFOA 2
- CNOSG







